

mardi 15 novembre 2016

L'État apporte son soutien financier aux collectivités ayant contracté des contrats de prêts à risque

Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, et les représentants de 8 collectivités ont signé ce mardi 15 novembre 2016, en présence de Régis BAUDOIN, Directeur Général du Fonds de Soutien, les conventions leur permettant de bénéficier du fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des contrats de prêts à risque

Ce fonds de soutien en faveur des collectivités a été créé par la loi du 29 décembre 2013 de finances initiale pour 2014, pour aider les communes et les établissements publics locaux ayant souscrit des emprunts structurés. L'aide apportée leur permet ainsi d'alléger le coût associé aux remboursements anticipés de leurs emprunts. Ce fonds traduit l'engagement que le gouvernement avait pris d'apporter une solution équilibrée, équitable et durable à la question des emprunts à risque.

Ce fonds national abondé à hauteur de trois milliards d'euros va ainsi être mobilisé par le Service à Compétence Nationale (S.C.N) au bénéfice de 8 collectivités du département des Bouches-du-Rhône, qui en ont fait la demande (les communes d'Aubagne, Auriol, Châteauneufles-Martigues, Marignane, Marseille, l'office public Habitat Marseille Provence et le Syndicat mixte d'Europôle Méditerranéen de l'Arbois).

Plus de 93 millions d'euros d'aide vont ainsi être apportés par l'État dont plus de 45 millions pour la Métropole Aix-Marseille Provence.